

Séance du 24 avril 2019

Au sein des locaux de la FNCCR, Salle Josy MOINET

20, Boulevard Latour-Maubourg – 75007 PARIS

Compte rendu

Participants :

M. Xavier Pintat, président du comité du système de distribution publique d'électricité.

Au titre des représentants de l'Etat :

Absent excusé : Laurent Petiau, adjoint au chef du bureau des services publics locaux, représentant la direction générale des collectivités locales, représenté par Mme Jessica N'Ganga, chargée de mission sur le secteur énergie.

Stanislas Reizine, en tant que commissaire du gouvernement.

Nicolas Clausset, chef du bureau système électrique, programmation et réseaux, DGEC, représentant le directeur général de l'énergie et du climat.

Absent excusé : Vincent Le-Biez, directeur de participations Energie Adjoint, représentant le directeur de l'agence des participations de l'Etat.

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

Absent excusé : M. Jean-Patrick Masson, vice-président de la communauté urbaine du Grand Dijon.

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

M. Xavier Pintat, président de la FNCCR, accompagné d'un expert, Pascal Sokoloff, directeur général de la FNCCR.

Au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité : M. Guy Hourcabie, président du syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (titulaire).

Jean-Luc Dupont, président du Syndicat du syndicat d'Indre et Loire.

Au titre de représentants des entreprises locales de distribution :

Absent excusé : M. Denis Mathieu, directeur général d'URM

Au titre des représentants de la société Enedis :

Mme Corine Fau, directrice finances, achats et assurances.

Christian Buchel, directeur clients et territoires.

Antoine Jourdain, directeur technique.

Absent excusé : Frédéric Gravot, directeur adjoint - direction des réseaux au sein de la commission de régulation de l'énergie.

Stéphane Pagès, secrétaire du CSDPE.

Absents excusés : Laurent Gerault, conseiller régional des Pays de la Loire, représentant des régions.



Rappel de l'ordre du jour :

1. projet de compte-rendu de la séance du 24 janvier 2019 pour remarques
2. avis du CSDPE sur le projet de PPE
3. conférences NOME : calendrier dans la période à venir d'élections municipales et dispositif attendu (arrêté...)
4. calendrier d'élaboration du TURPE 6
5. sujets à porter à l'ordre du jour des prochains CSDPE : tour de table

PREAMBULE

Le Président du CSDPE Xavier Pintat remercie son prédécesseur Ladislav Poniatowski pour le lancement de ce comité et la qualité des travaux réalisés au sein de cette instance jusqu'alors ; dans le contexte évolutif actuel, il précise sa volonté de donner un positionnement stratégique au CSDPE alors que de nombreux sujets (loi, réglementation, TE...) interpellent le système de distribution publique d'électricité.

Il rappelle l'Art. R. 111-19-12 du Décret no 2016-43 du 26 janvier 2016 relatif au comité du système de distribution publique d'électricité : *« le secrétariat du comité du système de distribution publique d'électricité établit les comptes rendus des réunions et élabore chaque année un rapport d'activité portant sur les travaux du comité et sur le suivi des avis. Il est chargé de la publication, sur le site internet du comité, des travaux de ce dernier ».*

Il souhaite conformément au décret que soit construit un site internet pour publier les travaux de cette instance et contribuer ainsi à sa visibilité.

Un débat s'en suit sur la question du financement et de l'hébergement de ce site, le CSDPE n'étant aucunement doté d'un budget.

⇒ Il est convenu que d'ici la prochaine séance ce point soit investigué sous le pilotage du secrétaire du CSDPE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Guy Hourcabie apporte une précision concernant son intervention lors de la présentation de la politique CAPEX 2035 par Antoine Jourdain :

La nouvelle technologie des candélabres connectés que le SIEEEN déploie actuellement et qui est en cours de généralisation en Nièvre transmettent au fil de l'eau directement aux services du syndicat les informations sur l'état du réseau.

Par ailleurs, concernant le déploiement de Linky, Guy Hourcabie souhaite que soit mentionné dans le compte-rendu, que le SIEEEN s'est engagé auprès des représentants des associations de consommateurs, lors de la réunion de la CCSPL 58, tenue en présence d'Hervé Champenois, à faire en vertu de son devoir de contrôle, une étude exhaustive des incidents ou refus de déploiement du compteur communicant sur la concession.

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2019 est modifié en conséquence.



20190124_CSDPE_re
levé conclusions_valic

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : AVIS DU CSDPE SUR LE PROJET DE PPE

Stanislas Reizine précise le calendrier de la PPE avec une proposition à soumettre prochainement au gouvernement.

Le secrétaire du CSDPE rappelle la méthode qui a conduit, à travers la mobilisation d'un groupe de travail réunissant fédérations et représentants des AODE avec la DGEC (Julien Barreteau), à élaborer le projet d'avis sur le volet distribution de la PPE présenté en séance.

Le Président propose de balayer le texte de ce projet d'avis en séance afin d'y apporter les ajustements convenus.

Le texte modifié en conséquence est joint ci-dessous.

⇒ *Avis du CSDPE sur la PPE modifié suite séance avec marques*



2019_04_23_Avis
CSDPE PPE_modifié a

⇒ *Avis du CSDPE sur la PPE modifié suite séance sans marques*



2019_04_23_Avis
CSDPE PPE_modifié s

NDLR : il a été envoyé à la DGEC (Stanislas Reizine) le 9 mai avec en copie l'ensemble des membres du CSDPE.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR - CONFERENCES NOME : CALENDRIER DANS LA PERIODE A VENIR D'ELECTIONS MUNICIPALES ET DISPOSITIF ATTENDU (ARRETE...)

Le Président du CSDPE rappelle, suite à la séance de juin 2018 l'attente par les parties et dans le contexte du futur cycle de conférences NOME et l'importance de disposer rapidement de l'arrêté précisant le format selon lequel sont établis les programmes prévisionnels d'investissements établis par les conférences départementales.

Stéphan Pagès rappelle et lit par ailleurs les conclusions sur le débat concernant ce sujet lors de la séance du CSDPE du 21 juin 2018.

Stanislas Reizine précise que le travail est en cours de finalisation ; le texte de projet d'arrêté intégrant des indicateurs qualitatifs sera prochainement transmis aux parties afin d'en recueillir leur avis avant publication. A ce titre, il précise qu'une réunion au sein de la DGEC avec l'ensemble des parties Enedis, la FNCCR et France urbaine est en cours de programmation.

Extrait du Relevé de conclusions du CSDPE du 21 juin 2018

⇒ ***A l'issue des débats, le Président du CSDPE souligne la qualité du travail effectué en GT et propose d'adopter ce premier format de présentation des investissements en vue d'un arrêté qui sera proposé au ministre.***

Nota Bene :

- *ce format pourra évoluer dans le temps, prenant les REX d'une année à l'autre,*
- *Le secrétariat du CSDPE veillera à centraliser les questions qui seront soulevées lors de l'utilisation du format proposé par le CSDPE,*

⇒ ***Le commissaire du Gouvernement propose que la remontée des investissements soit assortie d'un certain nombre d'éléments ou indicateurs caractérisant les réseaux et la performance des investissements ; à ce titre, sont cités le nombre de clients, le nombre de Postes Sources, le nombre de km de réseau HTA / BT, de clients du réseau, l'âge moyen du réseau, le critère B et le nombre de CMA / DMA. Il est convenu que les participants fassent part de leurs remarques éventuelles à la DGEC sur le sujet.***

Nota Bene :

- *concernant le critère de l'âge des réseaux, nombre de membres soulignent que ce dernier n'est pas un critère utilisé dans les stratégies d'investissements, le point déterminant étant une analyse précise des défaillances du réseau dans une logique d'efficacité économique.*
- *Le représentant de la CRE rappelle les dispositifs incitatifs concourant à la performance des investissements notamment sur les coûts unitaires dont il est important au-delà de la vision nationale d'en avoir une approche territoriale (dispersion)*

⇒ ***Dans le cadre de la relance des conférences NOME, Olivier David préconise l'envoi par les deux ministres d'Etat concernés aux Préfet d'une note d'instructions,***

POINT 4 - DE L'ORDRE DU JOUR - CALENDRIER D'ELABORATION DU TURPE 6

Corinne Fau apporte un éclairage sur le calendrier d'élaboration du TURPE 6 – pas de remarques des participants.

POINT 5 - DE L'ORDRE DU JOUR - CALENDRIER D'ELABORATION DU TURPE 6

Un rapide tour de table identifie quelques sujets pouvant rentrer dans les ODJ des prochaines séances du CSDPE :

- stockage
- mobilité : IRVE / hydrogène
- synthèse sur les SDI et PPI déjà mis en œuvre
- transposition du clean energy package en droit français

Prochaine réunion du CSDPE convenue en séance le
7 novembre matin 10h30 lieu Salle Josy Moinet
dans les locaux de la FNCCR au 20, Boulevard Latour-Maubourg
75007 PARIS